



# Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

**N° 130**

**9 juillet 2024**

## Editorial

Barrage **p 1**

## Société

Loi sur la fin de vie, où en est-on ? **p 2**

## Actualité

Et maintenant, priorité au social ! **p 3**

## Consommation

Hausse du prix du gaz. **p 3**

## Santé

VRS ou virus respiratoire syncytial, un danger pour les personnes âgées. **p 4**

## Vie pratique

Voyages en Europe, on pense à la carte européenne d'assurance maladie **p 4**

Sommaire

*Votre infolettre se met en pause pour quelques semaines...  
Bel été à toutes et tous !*

## UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry  
93177 Bagnole Cedex  
Tél : 01 48 18 88 62  
Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : [retraite@unsa.org](mailto:retraite@unsa.org)  
Site : [www.retraites.unsa.org](http://www.retraites.unsa.org)

ISSN N° 2610-0606

## Barrage

L'UNSA avait appelé à faire barrage à l'extrême droite. Le 7 juillet, la France républicaine s'est levée, massivement, pour exprimer son refus du Rassemblement National. Ce refus s'est manifesté dans les urnes grâce à la discipline du Front républicain, stratégie que l'on disait moribonde. L'Europe, qui nous regardait avec appréhension, est aujourd'hui rassurée. Les démocrates sont soulagés. Mais la victoire des forces démocrates est enregistrée dans un contexte où l'extrême droite enregistre des progrès en sièges considérables.

Les forces rassemblées le dimanche 7 juillet pour barrer la route à Jordan Bardella n'ont pas droit à l'erreur. Avec un tiers des suffrages et plus de 140 députés, le Rassemblement National est en embuscade. La France a exprimé hier un profond besoin de changement. Changement pour plus de justice sociale, changement pour plus d'égalité, changement pour mettre fin aux privilèges fiscaux largement concédés aux plus riches en sept ans de macronisme.

La France a voté contre la réforme des retraites, contre la réforme de l'assurance chômage, contre les reculs des droits sociaux, contre la réduction des minima sociaux.

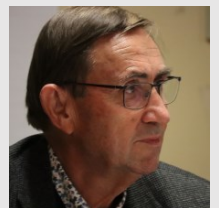
La France a dit son espoir de meilleurs salaires, de meilleures pensions. Elle a affirmé son exigence de retrouver des services publics de qualité, son inquiétude face aux déserts médicaux.

La France a exprimé son refus de la brutalité politique, son attente d'une vraie démocratie sociale laissant toute sa place au dialogue, respectant et écoutant les corps intermédiaires.

Ceux qui vont demain exercer le pouvoir devront prendre l'exacte mesure des fractures qui minent notre pays, dans les régions rurales les plus déshéritées, dans les friches industrielles du Nord et de l'Est qui n'ont pas réussi à panser les blessures des crises économiques antérieures. Ils doivent redonner espoir à ceux qui souffrent, et faute d'être entendus, se tournent vers le populisme pour crier leur désespoir.

Ils doivent répondre à nos attentes, en matière de justice sociale, de justice fiscale, et face aux enjeux sociétaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés.

Ils peuvent tracer la voie d'une embellie sociale. A l'UNSA, avec l'intersyndicale, nous sommes déterminés à jouer notre rôle pour construire une société du mieux-être, de la justice sociale. En rappelant que le droit à l'erreur n'existe pas. Sous peine d'ouvrir grandes les portes de l'Élysée à la droite extrême.



Claude Lassalvy

## Loi sur la fin de vie : où en est-on ?



*Alors que les députés étaient entrés dans l'examen de la deuxième partie du texte de loi sur la fin de vie, l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale par le président de la République a mis un terme de façon brutale au travail engagé.*

La loi sur la fin de vie était attendue par une majorité de citoyens. Rappelons que la convention citoyenne réunie sur ce sujet avait conclu très majoritairement à la nécessité d'inscrire dans la loi le principe de l'aide active à mourir.

Le président de la République avait lui-même ouvert le débat dès septembre 2022... Pour l'UNSA comme pour l'UNSA Retraités, l'euthanasie et le suicide assisté doivent être inscrits dans le droit Français.

Même si des oppositions fortes se manifestaient dans le débat parlementaire, on avançait et les enjeux majeurs étaient abordés dans le débat parlementaire, sous la conduite experte et déterminée du rapporteur Olivier Falorni.

Le Pacte progressiste pour la fin de vie avait adressé aux parlementaires dans une lettre ouverte des propositions pour faire progresser le texte vers un meilleur respect de l'ultime liberté de gérer la fin de son existence.

C'était sans compter avec le séisme politique dans lequel nous sommes entrés le dimanche 9 juin. La dissolution de l'Assemblée Nationale par le président de la République a mis un terme brutal au débat et réduit à néant toutes les avancées.

Quand ce sujet reviendra-t-il à l'ordre du jour des deux assemblées ? Nul ne peut le prévoir.

Nous ne désarmerons pas, et la mobilisation de toutes les forces décidées à avancer sur la question de la fin de vie demeure.

Les organisations membres du Pacte progressiste se réuniront en visioconférence le 1<sup>er</sup> juillet pour faire un point sur la situation.

### Le projet de loi sur la fin de vie

Le projet de loi sur la fin de vie était en débat à l'Assemblée nationale, après un passage en commission. Ce texte vise à renforcer l'accès aux soins palliatifs et à légaliser l'aide à mourir.

Il ne s'agit plus « d'aide active à mourir » mais « d'aide à mourir ». Le mot « active » a disparu de même que les mots « suicide assisté » et « euthanasie » pour ne pas heurter la communauté catholique et une partie du corps médical réfractaire à l'évolution de la loi Claeys-Léonetti de 2016.

Le projet de loi ouvre la possibilité de demander une « aide à mourir » sous conditions strictes. Cette possibilité concernerait uniquement les majeurs à condition qu'ils soient capables d'un discernement plein et entier. En sont exclus, par exemple, les malades psychiatriques ou les cas d'Alzheimer.

Le projet de loi inclut des mesures pour renforcer les soins palliatifs insuffisants et inégaux sur le territoire français. Une unité de soins palliatifs verra le jour dans chacun des 21 départements qui en sont aujourd'hui dépourvus.

### Les conséquences de la dissolution

Du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale, par le Président de la République le 9 juin dernier, le projet de loi a été suspendu. L'UNSA, comme toutes les organisations signataires du Pacte, regrette le report de cette loi de liberté. Ce report laisse des malades sans solution en France, et les pousse à trouver à l'étranger l'apaisement de leurs souffrances ou bien à avoir recours à des moyens clandestins, parfois dangereux, pouvant conduire les aidants dans l'illégalité avec les risques judiciaires inhérents.

Un sondage réalisé par l'IFOP les 10 et 11 juin indique que 84% des Français souhaitent la poursuite de l'examen du projet de loi dès la reprise des travaux des parlementaires de la nouvelle législature. Tous les travaux effectués avant la dissolution ne peuvent être ignorés. Ce serait, non seulement, un manque de respect pour les acteurs mobilisés depuis plus d'un an et demi mais aussi pour les Français qui sont prêts et attendent que la loi évolue et réponde enfin à leurs attentes.

## Et maintenant, priorité au social !



Les résultats des législatives sont un soulagement et sont le fruit de tous ceux qui se sont mobilisés pour préserver notre cadre démocratique. Mais ce soulagement a un goût amer. Jamais un parti d'extrême droite n'a été aussi proche du pouvoir, aussi puissant à l'Assemblée nationale et n'a autant imprégné la France de son goût pour la haine, le repli, le racisme et la violence, sur fond de revanche hideuse.

La responsabilité des démocrates et des républicains est immense. Il appartient aux politiques de trouver une voie pour gouverner notre pays. Mais leur devoir est autant d'apaiser la France, que de dresser des perspectives sociales.

L'UNSA prendra sa part à sa place de syndicat, en portant des exigences pour de nouveaux conquits sociaux et un récit positif mettant au cœur l'ambition de l'égalité, de la justice, de l'écologie. Les zones éloignées des « communs » et des « commodités » des grandes agglomérations ont massivement voté pour le RN. Et si dans ces zones, le moteur du rejet des étrangers et du racisme est présent, c'est aussi par la peur de l'inconnu et les campagnes ignobles de certains groupes médiatiques et de stratégies de réseaux sociaux qui l'ont alimenté. Il faudra s'en occuper absolument car on ne peut pas vivre ensemble durablement avec une partie importante de la population qui ne croit pas à l'égalité et à la fraternité humaine voire qui s'abîme dans le racisme le plus crasse.

Mais ces zones des périphéries, ces zones des petites villes et des campagnes doivent en priorité bénéficier de tous les services publics, de l'accès aux soins de proximité et de qualité, d'une politique sociale puissante, de la sécurité, de schémas de transports adaptés et écologiques, d'un accès facilité à la culture... Cela aidera aussi à faire reculer le sentiment d'abandon et facilitera donc notre tâche pour convaincre que l'on peut vivre ensemble en harmonie et dans la paix.

La bataille pour le social, l'écologie et la justice sociale est une urgence absolue. Elle sera déterminante pour faire reculer la haine et l'extrême droite et pour ouvrir des lendemains plus apaisés, plus justes, plus fraternels et, en somme, plus joyeux.

Laurent Escure  
Bagnole, le 7 juillet 2024

LA DANSE DU GRAND SOULAGEMENT



## Hausse du prix du gaz



**Le prix du gaz a augmenté au 1er juillet, alors qu'il avait déjà progressé en avril de plus de 15%. Un impact réel sur les budgets des ménages, particulièrement pour les ménages de retraités.**

Alors qu'il baissait depuis janvier 2024, le prix repère de vente de gaz naturel (PRVG), que communique chaque mois la Commission de régulation de l'énergie (CRE), repart à la hausse depuis mai.

Depuis avril, le MWh a augmenté de 20 €, soit une hausse de 15 %.

Il augmentera encore en juillet de 11,7% soit environ 13.50 € .

Les tarifs réglementés de vente de gaz (TRGV) ont été supprimés le 30 juin 2023. À la place, la CRE a instauré ce PRVG, censé permettre aux consommateurs de comparer les prix du marché. Elle fixe le prix repère du gaz tous les mois, en détaillant un prix d'abonnement et un prix du kilowattheure .

L'augmentation de juillet est justifiée pour deux raisons :

L'application des nouveaux tarifs du réseau de distribution qui sont fixés au 1er juillet. Cette augmentation représente 55% de l'évolution du PRGV. Pour transporter le gaz du site de production jusqu'au réseau de distribution, le stocker puis l'acheminer jusqu'à leurs clients, les fournisseurs utilisent des infrastructures qui ne sont pas les leurs, mais appartiennent à des gestionnaires (principalement GRDF) qu'ils doivent rémunérer. Ce sont les tarifs d'acheminement, qui représentent environ 25 % du montant de la facture de gaz naturel d'un consommateur particulier. Il y a de moins en moins d'abonnés au gaz, mais les infrastructures coûtent toujours aussi cher, ce qui entraîne une majoration des tarifs appliqués aux consommateurs.

Dans le même temps, le prix du gaz naturel augmente lui aussi sur les marchés de gros. Cette hausse compte pour 37 % de l'évolution du PRGV.

Au bout du compte, c'est l'usager qui est mis à contribution. En juin 2024, l'INSEE mesurait l'évolution du prix de l'énergie sur an à 4.8%. Il faudra mesurer l'évolution sur ce poste de dépense au 31 juillet prochain. Ce poste de dépendance impacte de façon importante, les retraités, surtout les plus âgés, que l'on a incités à s'équiper de chaudière gaz de nouvelle génération, et qui se retrouvent à supporter des factures de plus en plus lourdes. On rechigne plus fréquemment à engager des travaux coûteux et complexes pour adopter d'autres modes de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire lorsqu'on a 75 ans que lorsqu'on en a 40. D'où le vague sentiment, pour les plus âgés, d'être piégés et mal accompagnés dans la nécessaire transition vers des formes d'énergie décarbonée.

## VRS ou virus respiratoire syncytial, un danger pour les personnes âgées.

*Il peut être insolite d'évoquer en début d'été un virus pouvant générer une affection respiratoire ou une bronchiolite.*



*Pourtant si les pathologies dont le virus respiratoire syncytial est la cause affectent prioritairement les nourrissons, elles peuvent avoir des conséquences graves engageant parfois le pronostic vital pour les personnes âgées, surtout les 75 ans et plus.*

Les symptômes sont pour les personnes âgées de la fièvre, une toux, une respiration sifflante, un manque d'appétit ou encore des difficultés respiratoires.

Ce virus peut entraîner des problèmes de détresse respiratoire aiguë, des complications graves pour les personnes atteintes d'une maladie cardiaque ou d'une pneumopathie nécessitant une assistance respiratoire.

Selon la Haute Autorité de Santé (HAS), « lors de la saison hivernale 2022-2023, les plus de 75 ans représentaient 61 % des hospitalisations et 78 % des décès liés au VRS ». C'est donc que les personnes âgées, victimes de ce virus très contagieux, constituent des cibles pour les pathologies qui en résultent.

S'il n'existe pas de traitement curatif efficace, deux vaccins préventifs viennent d'obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM) : . Arexvy (GSK) et Abrysvo (Pfizer). Ces vaccins sont particulièrement destinés aux personnes âgées.

Aussi, l'HAS recommande dès maintenant la vaccination des plus de 75 ans ainsi que des personnes de plus de 65 ans affectées de problèmes respiratoires. Nous ne pouvons que conseiller de se rapprocher de son médecin, si l'on relève des publics à risque pour envisager la vaccination.

## Voyages en Europe, on pense à la carte européenne d'assurance maladie

*L'été est propice aux voyages, mais ne nous met malheureusement pas à l'abri de l'accident ou de la maladie. Il est utile de penser à la carte européenne d'assurance maladie, si l'on prend des vacances dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse ou au Royaume Uni.*

### A quoi ça sert ?

La carte d'assurance maladie européenne atteste de votre qualité de bénéficiaire de l'assurance maladie de la Sécurité sociale française. Elle facilite vos démarches pour l'accès aux soins ou à l'hospitalisation. Il faut la présenter au professionnel de santé consulté ou dans les hôpitaux du service public. Dans certains pays et en fonction des accords bilatéraux entre les régimes d'assurance maladie, le patient peut parfois bénéficier de la dispense d'avance des frais médicaux ou du remboursement sur place par l'organisme de sécurité sociale du pays de séjour.

### Comment l'obtenir ?

La CEAM est gratuite, nominative et individuelle, elle est valable pour une durée de deux ans. Pour obtenir ou renouveler sa CEAM, il suffit de vous connecter au moins 15 jours avant votre départ à votre compte ameli :

- Se connecter avec ses identifiants ou créer un compte.
- Aller dans la rubrique « Mes démarches » puis « Commander une CEAM ».
- Vérifier son adresse.
- Patienter jusqu'à recevoir sa carte.

Au besoin, si l'on est pressé, on peut obtenir une attestation provisoire.

### Et ça marche où ?

La Carte européenne d'assurance maladie est valide dans les 27 pays de l'Union Européenne, en Suisse et au Royaume Uni. Attention la CEAM ne fonctionne pas en Andorre, bien que la principauté soit sous la double tutelle de la France et de l'Espagne !

Alors, faites la démarche et profitez sereinement de votre séjour à l'étranger...